

11

(//) SECRET DU PREMIER MINISTRE

PG/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ANNEE 1960 N° 193 /PCM/MI.

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES



SOMMAIRE.

LE PREMIER MINISTRE ,

NOMINATION

-:-

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste de emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le décret n°77/PCM/MI du 22 Juin 1959 nommant M. GANFON Adjoint au Commandant de Cercle de Savalou ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ,

AMPLIATIONS.

CHRONO I
JORD. I
HAUSSAIRE 3
FP. 3
PRESIDENCE 15
MI. 5
C. DJOUGOU 2
TRESOR I
C. I
C. I
INFO I
MAC. I
INTERESSE. I

(//) E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. GANFON Symphorien, Chef de Bureau Principal du Cadre Supérieur des Chemins de fer du Togo, actuellement adjoint au Commandant de cercle de Savalou nommé Chef de la Subdivision de Bassila cercle de DJOUGOU. /est

ARTICLE 2°. Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

LEASE :
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 27 JUILLET 1960
LE PREMIER MINISTRE

M. AROUNA.

H. MAGA